

N/REF : 22/09/2025 10H22 C:262694 I:36610
V/REF : 2025003980
V/Email reçu le Lundi 22/09/2025 a 10H22

CROUS GRENOBLE ALPES

**55 ALLEE DE CONDILLAC
38400 ST MARTIN D'HERES**

IMMEUBLE : RESIDENCE AMANDINE
12 RUE KASTLER
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 30 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 12 KASTLER - ST MARTIN D'HERES - RESIDENCE AMANDINE
CONTACT MR DRIDI 06 76 24 25 49

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE D'EAU SUITE A UNE FUITE DANS LES GARAGES

Donneur d'ordre : M. E. DI CARA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 22/09/2025 A 10H30
INTERVENTION DEPUIS LES GARAGES
PRESENCE D'EAU CONSTATÉE EN COULOIR DES GARAGES DUE A UNE
FUITE SUR LE RÉSEAU EAU CHAUDE
ECHANGE EFFECTUÉ AVEC LE RESPONSABLE PRESENT SUR LE SITE
TELECOMMANDE A RECUPERER CHEZ ACTIS AFIN DE PLANNIFIER UNE INTERVENTION
COMPLEMENTAIRE CETTE APRES MIDI

LE 22/09/2025 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LES GARAGES
POMPAGE DES SIX REGARDS EAUX PLUVIALES EN COURSIVE
NETTOYAGE
REPLI MATIERIEL

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 24/09/25 a 17H25 Ste CROUS GRENOBLE ALPES
AS LCOMPTER EMAIL en CC le 23/09/25 a 10H20 ERIC.DI-CARA@CROUS-GRENOBLE
AS LCOMPTER Email envoyé le 23/09/25 a 10H20 Ste CROUS GRENOBLE ALPES

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	1	54,62	54,62
4,25	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	2	180,44	766,87
4,25	H(s)2ème personnel	3	57,34	243,69
TOTAL H.T.				1065,18
T.V.A. a 10,00%				106,51
TOTAL T.T.C.En EURO				1171,69

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN